

Réunion des correspondants
nationaux du Centre Régional
Méditerranéen pour l'intervention
d'urgence contre la pollution marine
accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.16/5/1
19 octobre 1998

Original : anglais

Malte, 25-28 novembre 1998

Point 5.1 de l'ordre du jour

REPERTOIRES, LISTES, INVENTAIRES ET CATALOGUE

Note du REMPEC

1. Depuis la dernière réunion des correspondants nationaux du REMPEC, qui s'est tenu à Malte du 22 au 26 Octobre 1998 et qui a examiné l'état des différents répertoires, listes et inventaires figurant dans la partie B du Système Régional d'Information, le REMPEC s'est efforcé de mettre à jour et de réviser les informations contenues dans cette partie du SRI.

2. Trois sections de la partie B ont été mises à jour en 1998 et réalisées avant la réunion. Une description plus détaillée de l'état de la partie B du Système Régional d'Information est donnée dans le document REMPEC/WG.16/INF.10. La réunion est également invitée à prendre note des informations contenues dans le document REMPEC/WG.16/INF.9 qui décrit les outils essentiels pour la mise à jour et la production de documents figurant à la partie B du Système Régional d'Information qui ont été développés par le REMPEC depuis la dernière réunion de ses correspondants nationaux.

FASCICULE 1 : Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation de la lutte et de l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle et autres informations pertinentes. (SRI/B/1).

3. Les modifications permanentes des noms, des adresses, des numéros de téléphone et de fax des autorités nationales répertoriées dans ce fascicule conjuguées à d'autres facteurs comme la pénurie notoire de personnel travaillant au Centre ont rendu très difficile la publication régulière des mises à jour de ce document. Toutefois, étant données les informations dont nous disposons dans notre nouvelle base de données relationnelle, décrite dans le document REMPEC/WG.16/5, une version mise à jour a été réalisée et distribuée aux délégations nationales participant à cette réunion

FASCICULE 2 : Inventaire des Centres d'expertise et des Centres de Ressources (main d'oeuvre, matériel et produits de lutte) qui seraient susceptibles sous certaines conditions, d'être mis à la disposition d'un Etat qui en ferait la demande en cas d'urgence. (SRI/B/2).

4. Au mois de juin de cette année, le REMPEC a envoyé à tous ses correspondants nationaux un nouveau questionnaire révisé dont le but est de compiler les informations devant figurer dans la nouvelle édition de l'inventaire. Les informations fournies par les autorités nationales compétentes ont été triées et saisies dans la nouvelle base de données relationnelle du Centre (cf. REMPEC/WG.16.5 et REMPEC/WG.16/INF.9). La nouvelle édition de l'inventaire mis à jour a été distribuée aux correspondants nationaux participant à cette réunion, et sera diffusée à tous les correspondants nationaux du REMPEC immédiatement à l'issue de cette réunion.

5. Afin de s'assurer que les informations contenues dans les Sections 1 et 2 de la partie B du Système Régional d'information soient exactes et à jour, les correspondants nationaux des Parties Contractantes sont encouragés à tenir le REMPEC au courant, et ce le plus rapidement possible, de toute modification pertinente des informations relatives à leur pays devant figurer dans ces deux sections.

FASCICULE 4 : Répertoire des Sociétés offrant des Services en cas d'urgence en Méditerranée (SRI/B/4).

6. Dans le but de mettre à jour le répertoire des sociétés, le REMPEC a révisé le questionnaire pertinent et l'a envoyé au mois de juin de cette année aux sociétés figurant déjà dans la version précédente du répertoire et a également approché de nouvelles sociétés. La nouvelle version du répertoire a été préparée en fonction des réponses reçues et offre une présentation légèrement différente dans le but d'apporter une compréhension plus fine des services offerts par les entreprises qui y figurent. Une nouvelle version de ce répertoire est attendue à l'occasion de la réunion.

Action demandée à la réunion des correspondants nationaux

7. La réunion est invitée à prendre note, à examiner et à formuler ses commentaires quant aux nouvelles versions des sections pertinentes de la partie B du Système Régional d'Information.